



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Val-d'Oise

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

**PRESTATIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS ET TRAVAUX ARBORICOLES.**

MARCHÉ ALLOTI EN 2 LOTS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PARTIE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES	3
1.1 Objet du marché	3
1.2 Durée du marché	3
1.3 Périmètre géographique – 6 sites	3
1.4 Synthèse des surfaces et végétaux par site	4
1.5 Conditions d'intervention	4
1.6 Développement durable et environnement	4
1.7 Organisation et planification	5
1.8 Compétences requises	5
1.9 Marché réservé – Lot 1 (ESAT / Entreprise adaptée)	5
1.10 Obligations d'information et de conseil	5
1.11 Conditions d'accès aux sites	5
PARTIE 2 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES LOTS	6
2.1 Périmètre	6
2.2 Prestations – Pelouses	6
Sites inclus au forfait : Marjoberts (500 m ²) et Galien (1 220 m ²)	6
Sites au BPU (tonte à la demande) : Argenteuil JJ (1 173 m ²), Goussainville (1 234 m ²), AGX (1 165 m ²)	6
2.3 Prestations – Massifs arbustifs	6
2.4 Prestations – Haies	7
2.5 Prestations – Patios et atriiums	7
2.6 Prestations – Bacs à plantes intérieurs (Marjoberts)	7
2.7 Prestations – Terrasses végétalisées (Ermont)	7
2.8 Tableau récapitulatif des fréquences – Lot 1 (prestations au forfait)	8
2.9 Prestations à la demande – BPU tonte (Argenteuil JJ, Goussainville, AGX)	9
2.10 Traçabilité et livrables – Lot 1	9
2.11 Périmètre	10
2.12 Nature des prestations	10
2.13 Tableau récapitulatif des fréquences – Lot 2	10
2.14 Sécurité des interventions	10
2.15 Traçabilité et livrables – Lot 2	11
PARTIE 3 – ANNEXES	12

PARTIE 1 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les besoins techniques de la CPAM du Val-d'Oise dans le cadre d'un marché alloti portant sur l'entretien des espaces verts, des patios, atriiums et plantes d'intérieur des sites de la CPAM du Val-d'Oise, ainsi que la réalisation de travaux arboricoles et l'évacuation des déchets végétaux.

Les prestations visent à maintenir les espaces végétalisés dans un état esthétique satisfaisant, sécurisé et conforme aux exigences environnementales en vigueur.

Le marché est décomposé en deux lots indépendants :

- Lot 1 – Entretien des espaces verts (pelouses, haies, massifs, patios, bacs intérieurs, terrasses végétalisées) — marché réservé aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et entreprises adaptées.
- Lot 2 – Travaux arboricoles et élagage.

Chaque lot donnera lieu à la formalisation d'un marché distinct. Toutefois, dans le cas où le Titulaire aurait été déclaré attributaire des deux lots, ces derniers pourront être réunis dans un seul et même marché.

Les clauses du présent document précisent lorsque certaines de ses stipulations ne sont applicables qu'à l'un ou l'autre des deux lots. A défaut d'indication précise en ce sens, les clauses du présent document sont réputées être applicables aux deux lots.

1.2 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Chaque reconduction est subordonnée à l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au marché. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

1.3 Périmètre géographique – 6 sites

Les prestations s'exécutent sur les sites de la CPAM du Val-d'Oise listés ci-dessous. La visite de chaque site est obligatoire avant remise de l'offre afin d'apprécier les contraintes d'accès, les surfaces réelles et les spécificités de chaque patrimoine végétal.

Dans le mois suivant la notification du marché, le titulaire réalisera un état des lieux complets de l'ensemble des espaces végétalisés comprenant notamment la mesure des surfaces de massifs non renseignés dans les annexes cet état des lieux sera remis à la CPAM et constituera la référence contractuelle durant le marché.

Site	Adresse	Lots concernés	Spécificités
Marjoberts	2 rue des Chauffours – 95000 Cergy	Lot 1 + Lot 2	Pelouse, patios intérieurs, bacs, platanes
Le Galien	1 rue des Chauffours – 95000 Cergy	Lot 1 + Lot 2	Grande pelouse, patio 237 m², haies, bassin
Argenteuil JJ	245 rue Jean Jaurès – 95100 Argenteuil	Lot 1 + Lot 2	Pelouse, patio extérieur, arbres
Goussainville	7bis av. Albert Sarraut – 95190 Goussainville	Lot 1 + Lot 2	Pelouse, patio 32 m², arbres

AGX – Saint-Ouen-l'Aumône	2 rue de la Tréate – 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	Lot 1 + Lot 2	Pelouse, arbres
Ermont	15 rue de la Halte – 95120 Ermont	Lot 1	Terrasses végétalisées (265 m²)

1.4 Synthèse des surfaces et végétaux par site

Site	Pelouse	Patios/Atriums	Haies	Arbres (Lot 2)	Autres
Marjoberts	500 m²	54 + 9 m²	80 ml	8 arbres	Bacs intérieurs (24 bacs)
Galien	1 220 m²	237 m²	60 ml (laurier palme)	12 arbres	—
Argenteuil JJ	1 173 m²	28 m²	—	4 arbres	—
Goussainville	1 234 m²	32 m²	—	4 arbres	—
AGX – St-Ouen	1 165 m²	—	—	10 arbres	—
Ermont	—	—	—	—	Terrasses : 165 + 100 m²
TOTAL	5 292 m²	—	140 ml	39 arbres	

1.5 Conditions d'intervention

Les prestations seront réalisées sur des sites occupés, du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00, sauf accord spécifique du représentant de la CPAM.

- Le titulaire devra prévenir le représentant de la CPAM au minimum 48 heures avant toute intervention programmée.
- Pour le lot 2, le titulaire devra mettre en place les dispositifs de balisage et de sécurisation nécessaires à la protection des usagers et agents.
- Tout matériel thermique utilisé sur site occupé devra respecter les normes anti-bruit en vigueur.

1.6 Développement durable et environnement

L'utilisation de produits phytosanitaires chimiques est interdite sur l'ensemble des sites. Les méthodes alternatives de désherbage devront être privilégiées (désherbage mécanique, thermique, vapeur).

Par exception, des traitements biologiques homologués pourront être appliqués uniquement pour le traitement de la cochenille sur les patios du Galien, Argenteuil JJ et Goussainville, sous réserve d'information préalable de la CPAM.

- Les déchets végétaux devront être évacués et valorisés dans une filière adaptée (compostage ou valorisation énergétique).
- Le titulaire devra privilégier le matériel électrique ou à faibles émissions pour les interventions en espaces fermés (patios, atriums, intérieurs).
- La gestion différenciée des espaces sera encouragée : tonte haute, respect des zones de floraison naturelle si possible.

1.7 Organisation et planification

Dans un délai d'un mois à compter de la notification du marché, le titulaire transmettra un planning annuel détaillé des interventions pour chaque site et chaque prestation.

- À chaque passage, le titulaire établira un bon d'intervention mentionnant la date, le site, les prestations réalisées et le nombre d'agents intervenus.
- Un rapport d'intervention dématérialisé (ou via GMAO) sera transmis à la CPAM après chaque passage.
- Une réunion de suivi annuelle pourra être organisée entre la CPAM et le titulaire pour évaluer les prestations et l'état du patrimoine végétal.

1.8 Compétences requises

Les interventions devront être réalisées par du personnel qualifié. Pour le lot 1, le titulaire devra justifier de l'expérience d'un jardinier qualifié. Pour le lot 2, le personnel devra disposer des certifications professionnelles nécessaires aux travaux arboricoles et utiliser du matériel conforme aux normes de sécurité en vigueur.

1.9 Marché réservé – Lot 1 (ESAT / Entreprise adaptée)

Le lot 1 est un marché réservé. Il est réservé aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et aux entreprises adaptées dont l'activité principale est l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés.

Il devra justifier de son statut d'ESAT ou d'entreprise adaptée lors de la remise de son offre et tout au long de l'exécution du marché. Cette exigence est vérifiée par le service achat/marché de la CPAM.

Le lot 2 (travaux arboricoles) n'est pas concerné par cette clause de réservation - il est ouvert à tous les prestataires qualifiés.

1.10 Obligations d'information et de conseil

Le marché est assorti d'une obligation d'information et de conseil. Le titulaire devra signaler sans délai tout végétal en mauvais état sanitaire, dépérissant ou présentant un risque, et proposer les mesures correctives accompagnées d'un devis.

1.11 Conditions d'accès aux sites

Les sites de la CPAM sont sécurisés par un système de contrôle d'accès, des alarmes intrusion et un système de vidéoprotection.

L'accès aux bâtiments est soumis à la délivrance d'un badge d'accès temporaire ou permanent.

Le titulaire devra prévenir la CPAM 48 heures avant toute intervention.

Les désactivations/réactivations des alarmes intrusion sont réalisées par un agent CPAM habilité ou en sa présence.

PARTIE 2 – DESCRIPTION TECHNIQUE DES LOTS

LOT 1 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

2.1 Périmètre

Le lot 1 couvre l'entretien de l'ensemble des espaces végétalisés extérieurs et intérieurs des 6 sites de la CPAM (Cf. Annexe 1 - Liste des sites). Il comprend les pelouses, massifs arbustifs, haies, patios, atriiums, bacs à plantes intérieurs et terrasses végétalisées.

2.2 Prestations – Pelouses

La tonte des pelouses est gérée de façon mixte selon les sites :

L'agent interne de la CPAM assure la tonte sur les sites d'Argenteuil JJ, Goussainville et AGX. Le prestataire n'intervient pas pour la tonte sur ces 3 sites, sauf absence ou congés de l'agent (prestations au BPU).

Sites inclus au forfait : Marjoberts (500 m²) et Galien (1 220 m²)

La tonte de ces deux sites est intégrée au forfait annuel car l'agent interne n'en assure pas l'entretien. Elle est réalisée par le prestataire selon la fréquence contractuelle suivante :

- Tonte avec ramassage systématique des déchets — 2 fois/mois de mars à octobre — mulching interdit ;
- Réalisation des bordures à chaque tonte ;
- Ramassage des feuilles au souffleur — 2 fois/mois de septembre à décembre ;
- Désherbant pelouse + anti-mousse + semi de regarnissage ($\leq 5\%$) : 1 fois/an en avril — Galien uniquement.

Sites au BPU (tonte à la demande) : Argenteuil JJ (1 173 m²), Goussainville (1 234 m²), AGX (1 165 m²)

Sur ces 3 sites, la tonte est assurée par l'agent interne. Le prestataire intervient uniquement lors des absences, congés ou indisponibilités de cet agent, sur bon de commande ponctuel du représentant de la CPAM — délai d'intervention 48 heures.

i Surfaces de pelouse : Marjoberts 500 m² (forfait) – Galien 1 220 m² (forfait) – Argenteuil JJ 1 173 m² (BPU) – Goussainville 1 234 m² (BPU) – AGX 1 165 m² (BPU) – Total : 5 292 m².

2.3 Prestations – Massifs arbustifs

- Binage des massifs (2 fois/an – mai et septembre)
- Bêchage des massifs (1 fois/an – décembre)
- Apport d'engrais dans les massifs (1 fois/an – décembre)
- Taille des végétaux en fonction des essences (1 fois/an – mai à janvier)
- Enlèvement des végétaux morts et nettoyage régulier.

2.4 Prestations – Haies

- Taille des haies : 2 fois/an (mai et novembre) avec évacuation des déchets
- Traitement des arbres déviés et redressement si nécessaire

i Haies recensées : 80 ml au Marjoberts + 60 ml de laurier palme au Galien. À confirmer lors de la visite préalable.

2.5 Prestations – Patios et atriiums

Les patios et atriiums font l'objet d'un entretien spécifique adapté à chaque site :

- Nettoyage du patio et du bassin : 1 fois/semaine (Galien – 237 m²)
- Taille d'entretien des arbustes dont les 2 palmiers : 1 à 2 fois/an
- Bêchage, binage et désherbage des massifs : 2 fois/an (printemps et automne)
- Traitement phytosanitaire de la cochenille (traitements biologiques homologués uniquement) : 2 fois/an et si nécessaire
- Maintenance du système d'arrosage automatique : hebdomadaire (Galien)
- Épandage d'engrais : en cas de nécessité
- Désherbage des essences indésirables : 2 fois/an minimum
- Suppression des inflorescences et feuilles mortes : au besoin
- Contrôle et réglage de l'arrosage selon les saisons
- Contrôle des structures et de l'état phytosanitaire
- Remplacement des plantes mortes : au besoin

i Surfaces patios : Marjoberts 54 + 9 m² (intérieurs) – Galien 237 m² (intérieur) – Argenteuil JJ 28 m² – Goussainville 32 m².

2.6 Prestations – Bacs à plantes intérieurs (Marjoberts)

L'entretien des bacs à plantes intérieurs du site Marjoberts comprend les prestations suivantes :

- Arrosage adapté : 4 fois/mois
- Apport d'engrais dilué dans l'eau d'arrosage : 2 à 4 fois/mois
- Apport de substrat : au besoin
- Nettoyage, dépoussiérage et lustrage des plantes avec parcimonie : 4 fois/mois
- Nettoyage des bacs et jardinières : 4 fois/mois
- Traitement phytosanitaire (biologique) : au besoin
- Vérification du tuteurage : à chaque passage
- Taille des végétaux et évacuation des déchets (feuilles fanées ou abîmées) : selon saisons
- Rempotage : sur demande du représentant de la CPAM

(Cf. annexe 3 - bacs Marjoberts).

2.7 Prestations – Terrasses végétalisées (Ermont)

- Passages annuels conformément aux règles professionnelles T.T.V. : 2 fois/an
- Nettoyage des dispositifs pluviaux et des bandes stériles : 2 fois/an
- Fertilisation engrais à libération lente : 2 fois/an

i Surfaces terrasses Ermont : 165 m² (terrasse 1) + 100 m² (terrasse 2) = 265 m² au total.

2.8 Tableau récapitulatif des fréquences – Lot 1 (prestations au forfait)

△ La tonte de Marjoberts et du Galien est incluse dans ce tableau. La tonte d'Argenteuil JJ, Goussainville et AGX est au BPU (cf section 2.9 du présent CCTP) - assurée par l'agent interne, le prestataire intervient uniquement lors des absences/congés.

Prestation	Période	Fréquence	Observations
Tonte pelouse + bordures – Marjoberts (500 m ²)	Mars à octobre	2 fois/mois	Incluse forfait – ramassage obligatoire – mulching interdit
Tonte pelouse + bordures – Galien (1 220 m ²)	Mars à octobre	2 fois/mois	Incluse forfait – ramassage obligatoire – mulching interdit
Ramassage feuilles (souffleur) – Marjoberts et Galien	Sept. à déc.	2 fois/mois	Pelouses, massifs et abords bâtiments
Taille haies et arbustes	Mai et novembre	2 fois/an	Avec évacuation des déchets
Binage des massifs	Mai et septembre	2 fois/an	
Bêchage des massifs	Décembre	1 fois/an	
Apport d'engrais massifs	Décembre	1 fois/an	
Taille arbustes selon essences	Mai à janvier	1 fois/an	
Désherbage allées, abords, patios	Toute l'année	Au besoin	Méthodes alternatives – 0 produit chimique
Arrosage pleine terre / bacs / jardinières	Toute l'année	Adapté aux saisons	Contrôle et réglage système automatique
Entretien patios / atriiums – nettoyage	Toute l'année	1 fois/semaine (Galien)	Contrôle systèmes d'arrosage inclus
Bêchage, binage, désherbage patios	Printemps / automne	2 fois/an	
Traitement cochenille (bio)	Au besoin	2 fois/an max.	Traitements biologiques homologués uniquement
Épandage engrais patios	Au besoin	En cas de nécessité	
Arrosage bacs intérieurs	Toute l'année	4 fois/mois	Marjoberts uniquement
Engrais dilué bacs intérieurs	Toute l'année	2 à 4 fois/mois	Marjoberts uniquement
Nettoyage / dépoussiérage bacs	Toute l'année	4 fois/mois	Lustrage avec parcimonie
Vérification tuteurage bacs	À chaque passage	À chaque passage	
Taille végétaux bacs et évacuation	Selon saisons	Au besoin	Feuilles fanées ou abîmées
Rempotage bacs	Sur demande	Sur demande	
Entretien terrasses végétalisées (Ermont)	Toute l'année	2 fois/an	Nettoyage pluvial + fertilisation à libération lente
Évacuation et valorisation déchets verts	À chaque intervention	Systématique	Filière adaptée – compostage ou valorisation

2.9 Prestations à la demande – BPU tonte (Argenteuil JJ, Goussainville, AGX)

Sur les 3 sites suivants, la tonte est assurée par l'agent interne de la CPAM. Le prestataire est sollicité uniquement lors des absences, congés ou indisponibilités de cet agent, sur bon de commande ponctuel - délai d'intervention 48 heures maximum.

- Sites concernés : Argenteuil JJ (1 173 m²) – Goussainville (1 234 m²) – AGX (1 165 m²).

Prestation	Unité	Période	Délai d'intervention	Observations
Tonte pelouse avec ramassage – Argenteuil JJ (1 173 m ²)	m ² ou heure	Mars à octobre	48h après bon de commande	Mulching interdit – ramassage systématique
Tonte pelouse avec ramassage – Goussainville (1 234 m ²)	m ² ou heure	Mars à octobre	48h après bon de commande	Mulching interdit – ramassage systématique
Tonte pelouse avec ramassage – AGX (1 165 m ²)	m ² ou heure	Mars à octobre	48h après bon de commande	Mulching interdit – ramassage systématique
Réalisation des bordures (3 sites BPU)	Mètre linéaire ou heure	Mars à octobre	48h après bon de commande	Déclenchée simultanément à la tonte
Ramassage feuilles – Argenteuil JJ / Goussainville / AGX	Forfait/site	Sept. à déc.	48h après bon de commande	Sur demande si agent interne absent
Désherbant pelouse + anti-mousse + semi regarnissage (≤ 5%)	Forfait/site	Avril uniquement	Sur planification préalable	Galien uniquement – inclus forfait / Autres sites : BPU si demandé
Déplacement / forfait intervention tonte hors tournée	Forfait	À chaque intervention	48h	Par intervention et par site – en sus du prix à l'unité

i Évolution prévue : lors du départ en retraite de l'agent interne, les sites Argenteuil JJ, Goussainville et AGX seront intégrés au forfait annuel par voie d'avenant. Le titulaire devra être en mesure de proposer un prix forfaitaire pour ces sites à la demande de la CPAM.

2.10 Traçabilité et livrables – Lot 1

- Planning annuel d'intervention transmis dans le mois suivant la notification du marché.
- Bon d'intervention à chaque passage : date, site, prestations réalisées.
- Rapport d'intervention dématérialisé (ou via GMAO) après chaque passage.
- Signalement immédiat de tout végétal dépérissant ou situation anormale.

LOT 2 — TRAVAUX ARBORICOLES ET ÉLAGAGE

2.11 Périmètre

Le lot 2 concerne la réalisation de travaux arboricoles sur les sites de la CPAM du Val-d'Oise nécessitant des compétences spécifiques et du matériel spécialisé. Ces travaux visent à assurer la sécurité des usagers et la pérennité du patrimoine arboré.

Le parc arboré comprend 39 arbres répartis sur 5 sites :

- Marjoberts : 8 arbres
- Galien : 12 arbres
- Argenteuil JJ : 3 arbres
- Goussainville : 5 arbres
- AGX – Saint-Ouen-l'Aumône : 11 arbres.

2.12 Nature des prestations

Les prestations du Lot 2 sont réalisées sur la base du Bordereau de Prix Unitaire (BPU) après validation préalable écrite de la CPAM. Elles comprennent :

- Élagage d'entretien des arbres
- Taille de formation
- Taille d'éclaircie
- Remontée de couronne
- Échenillage
- Bêchage des pieds d'arbres
- Abattage d'arbres dangereux ou dépérissants.
- Démontage d'arbres
- Broyage et évacuation des branches
- Mise en sécurité d'arbres présentant un risque.

2.13 Tableau récapitulatif des fréquences – Lot 2

Le tableau récapitulatif des fréquences de prestation du lot 2 se trouve dans l'annexe au CCTP, Onglet 2 - Prestations.

2.14 Sécurité des interventions

Compte tenu de l'occupation des sites, le titulaire devra :

- Mettre en place un balisage et une signalisation adaptés pour protéger les usagers et agents pendant toute la durée des travaux.
- Utiliser du matériel conforme aux normes réglementaires de sécurité en vigueur.
- Disposer des certifications professionnelles nécessaires aux travaux arboricoles (certificat de spécialisation arboriste grimpeur ou équivalent).
- Coordonner ses interventions avec le représentant de la CPAM - préavis 48 heures minimum.

2.15 Traçabilité et livrables – Lot 2

- Planning annuel d'intervention transmis dans le mois suivant la notification du marché.
- Bon d'intervention à chaque passage : date, site, arbres traités, prestations réalisées.
- Rapport d'intervention dématérialisé (ou via GMAO) après chaque passage.
- Signalement immédiat de tout arbre présentant un risque pour la sécurité des personnes.

PARTIE 3 – ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante du présent CCTP :

Référence	Intitulé	Statut
Annexe 1	Liste des sites et surfaces (pelouses, patios, haies, terrasses)	Fournie
Annexe 2	Expression de besoin détaillée par site et par prestation	Fournie
Annexe 3	Inventaire des bacs à plantes – Marjoberts (24 bacs identifiés)	Fournie
Annexe 4	Inventaire des arbres – 39 arbres sur 5 sites (essences, hauteurs, état sanitaire)	Fournie – À confirmer lors de la visite obligatoire
Annexe 5	DPGF Lot 1	Fournie
Annexe 6	Bordereau de Prix Unitaire (BPU) – Lot 1	Fournie
Annexe 7	DPGF Lot 2	Fournie
Annexe 8	Bordereau de Prix Unitaire (BPU) – Lot 2	Fournie

- FIN DU CCTP TECHNIQUE - ESPACES VERTS